



Fédération Échiquéenne Francophone de Belgique

Association sans but lucratif

Siège social : 171 rue de Forchies, 6140 Fontaine l'Evêque

TVA : BE 0419 166 296

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FEFB asbl
tenue à l'IATA, Rue de la Montagne 43A, 5000 Namur le samedi 18 mai
2019 à 14h00

Présents : Christian Henrotte, Laurent Delescaille, Daniel Halleux, Kim Le Quang, Daniel Oger, Claude Bikady, Etienne Cornil, Frank Hoffmeister, Mourad De Villers, Luc Winants, X, Philippe Jassem, Arnaud D'Hayere, Jean Miller, Robert Romanelli, Thierry Ruelens, Claudio Piacentini, Mario Di Pronio, Julien Drossart, Agnès Abrassart, Laurent Wery, Bénédicte Quinet, Jean Christophe Thiry, Daniel Debeus, Antonio Mollica, Vincent Lejeune, André Damien, Marc Anciaux, Alain Tossens, Jean Claude Herman, Serge Watte, Philippe Gonze.

Excusé : Renaud Barreau

Cercles présents et leurs représentants :

Nom	Nombre de membres	Nombre de voix	Représentants
CERCLE ROYAL DES ECHECS DE BRUXELLES ASBL	59	3	Etienne Cornil
EUROPCHES	55	3	Frank Hoffmeister
CAISSA WOLUWE	42	2	Laurent Delescaille (Procuration)
CERCLE DES ECHECS DE WATERMAEL-BOITSFORT	52	3	Mourad De Villers
Brussels Chess Club	74	3	Philippe Jassem
LE PANTIN	55	3	Jean Miller
CERCLE ROYAL DES ECHECS DE CHARLEROI ASBL	60	3	Thierry Ruelens
Echiquier Du Centre	22	1	Mario Di Pronio
L'ECHIQUEUR DE LA HAUTE SENNE	19	1	Julien Drossart

Cercle des Échecs La Bourlette Anderlues	41	2	Agnes Abrassart
L'ECHIQUIER LEUZOIS	38	2	Christian Henrotte (Procuration)
CAISSA EUROPE, l'échiquier du Grand-Mons	48	2	Laurent Wery (Procuration)
Hainaut Chess Club ASBL	39	2	Frédéric Bielik
CERCLE ROYAL D'ECHECS DE LIEGE ASBL	124	5	Bénédicte Quinet
L'ECHIQUIER MOSAN ASBL	53	3	Claude Bikady
L'ECHIQUIER WELKENRAEDTOIS	24	1	Daniel Debeus
LA TOUR D'ANS-LONCIN	49	2	Marcel Lafosse
CERCLE D'ECHECS DU PLATEAU DE HERVE	28	2	Jean-Christophe Thiry
LA TOURELLE MARCHOISE	34	2	Vincent Lejeune (Procuration)
ROYAL NAMUR ECHECS ASBL	99	4	André Damien
CERCLE D'ECHECS PHILIPPEVILLAIN (C.E.P.)	16	1	André Damien (Procuration)
CERCLE ROYAL D'ECHECS DE LASNE-WATERLOO	22	1	Alain Tossens (Procuration)
Cercle d'échecs de Wavre	42	2	Marc Anciaux
LE PION DU ROI NIVELLES	42	2	Jean Claude Herman
CERCLE D'ECHECS DE RIXENSART	9	1	Serge Watte
Braine Échecs asbl	32	2	Laurent Wery

Désignation des scrutateurs : Bénédicte Quinet et Vincent Lejeune.

Mot d'accueil par le Président a.i. :

Le Président a.i. souhaite la bienvenue à tous et rappelle que cette AGE est issue d'une demande émanant d'un quota suffisant de clubs ; cette demande avait pour origine les faits relatifs à la création d'une nouvelle Fédération « Bruxelles Capitale ».

Quels que soient les griefs et motifs d'animosité envers qui que ce soit, cette AGE doit se dérouler dans le calme et le respect des autres.

Ordre du jour :	
1	Explications sur le projet de création d'une Fédération bruxelloise des Echecs et conséquences sur le fonctionnement de la FEFB.
2	Explications sur le projet de création d'une ASBL « L'Ecole du jeu d'échecs » et conséquences sur le fonctionnement de la FEFB.
3	Le point sur la trésorerie.
4	Vote pour accorder la décharge aux administrateurs démissionnaires.
5	Officialisation de la modification du siège social qui devient pour l'instant : 171 Rue de Forchies à 6140 Fontaine-l'Evêque (arrondissement de Charleroi).
6	Vote sur les candidatures reçues comme administrateur au CDA.
7	Pion F
8	Divers

1° Explications sur le projet de création d'une Fédération bruxelloise des Echecs et conséquences sur le fonctionnement de la FEFB.

Le président a.i. revient sur les faits concernant les administrateurs de la Fédération Bruxelles Capitale (FEBC) :

- De très nombreux mails ont été échangés avec souvent plusieurs personnes non mises en copie ce qui donne un historique peu clair.
- Des statuts ont été déposés au Moniteur Belge pour la FEBC.
- La FEBC a été évoquée lors du Conseil d'Administration de la FRBE, celui-ci approuve la création de la FEBC et a modifié le ROI en réunion ce 11 mars.

("Pour info une dernière et toute récente version du PV de la réunion du 11 mai annule cette disposition ; mais ceci n'était pas encore connu lors de l'AGE")

- Plusieurs démissions ont été reçues depuis le CDA de janvier.

Un document rédigé par les administrateurs de la FEBC a été envoyé avant la présente Assemblée Générale, celui-ci explique le point de vue de la FEBC sur l'utilité de cette nouvelle fédération. En voici le contenu :

Pourquoi une fédération bruxelloise (FEBC/BHSF) ?

TVA. C'est l'élément déclencheur de la création – maintenant – de la FEBC/BHSF. Le chiffre d'affaire annuel de certaines fédérations est actuellement supérieur à 25.000 €, ce qui nécessite l'assujettissement à la TVA. Cela entraînera une augmentation du montant des cotisations. L'autonomie de Bruxelles permettrait aux joueurs locaux d'éviter cette augmentation et peut-être aussi à la FEFB (il faut voir les chiffres exacts).

Ne pas s'assujettir complètement est un choix possible. Plusieurs anciens administrateurs de la FEFB ne voulaient pas courir un risque dont ils auraient été responsables et qui aurait risqué de mettre la fédération financièrement en péril.

Tournois. Ce sont les interdits qui sont la base depuis des années de la pensée autonomiste bruxelloise. La capitale est cosmopolite et bannit les interdits de manière générale. Les clubs comptent des membres de tous horizons. Il est légitime pour la majorité d'entre eux de recevoir les informations dans une langue compréhensible et il leur est tout aussi légitime de jouir des mêmes droits que leurs collègues lorsqu'ils font partie du même club. La FEBC/BHSF organisera des compétitions qui seront ouvertes à tous (y compris FEFB, VSF, SVDB, équipes étrangères). En

outre, il est plus facile de planifier des activités à Bruxelles parce qu'il y a l'avantage d'une homogénéité resserrée.

En effet, la grande différence entre les clubs bruxellois et les autres c'est leur relative proximité. Une nouvelle fédération peut dynamiser la région et faciliter les échanges entre clubs et joueurs en les impliquant dans une entité plus petite et qui semble donc plus proche d'eux.

Avantages.

Pour la FEBC/BHSF, comme déjà dit, éviter l'augmentation du montant des cotisations.

Possibilité d'être membre de l'AIDEF et sélection d'un joueur Belge supplémentaire pour les grands tournois internationaux.

Possibilité d'obtenir des subsides de la Région (deux sont déjà proposés), ce qui représente encore un avantage pour les joueurs.

Pour la FEFB, peut-être la suppression de la TVA, donc de l'augmentation des cotisations.

L'opportunité de repenser ce qui existe et de démarrer un essor nouveau.

L'opportunité de trouver d'autres responsables qui, pour telle ou telle raison, ne s'étaient jamais manifestés jusqu'ici.

Pour la VSF, le respect des joueurs néerlandophones.

Actuellement, leur nombre à Bruxelles-Capitale est mal recensé parce qu'ils sont inscrits dans la fédération d'une autre communauté.

Pour la FRBE, la possibilité de jouir d'installations stables dont un siège social.

Avenir. Tout comme le SVDB, la FEBC/BHSF aspire à devenir une petite fédération active. Des accords sont possibles entre fédérations pour finaliser des actions communes.

Divers. Du côté, de la VSF, la création est envisagée favorablement.

Des responsables de la FEFB estiment que cette création est une perte.

C'est l'assemblée générale de la FRBE qui décidera.

Au moins 4 clubs sur 10 sont représentés au sein du C.A. de la FEBC/BHSF. Les divergences entre membres d'un même comité peuvent exister et justifient parfois une prudence à ne pas encore s'engager. Il est clair aussi que les gens, en général, n'aiment pas les changements. Le renouvellement naturel des joueurs gommara cette situation.

Un peu d'histoire. Lorsque les fédérations communautaires ont été créées en 1978, c'était dans l'espoir d'obtenir des subsides. Ce fut excellent pour le SVDB (reconnu ensuite comme sport par la Communauté germanophone) mais ce fut un échec pour la FEFB. En 40 ans d'existence, elle n'a rien reçu.

La région de Bruxelles-Capitale a été créée en 1989 avec des spécificités qui lui sont propres. La création d'une fédération échiquienne bilingue peut redynamiser notre discipline et promouvoir un enthousiasme nouveau, que ce soit à Bruxelles-Capitale ou ailleurs. Pourquoi s'interdire d'essayer ?

EN RESUME :

- Éviter une augmentation de cotisation pour au moins 400 joueurs.*
- Faciliter l'obtention de locaux et de subsides.*
- Équilibrer les droits fédéraux des joueurs d'un même club.*
- Favoriser la promotion locale et la visibilité du jeu d'échecs.*
- Promouvoir la collaboration et simplifier les règles internes.*

Plusieurs discussions autour de ce texte et des impacts pour les membres de la FEFB ont eu lieu. Chacun a eu droit à la parole, nous n'avons repris ci-après que les points les plus importants :

Pour reconnaître la FEBC, il faudrait que les statuts de la FRBE soient modifiés (et ceux de la FEFB par après). A la vue des mails échangés, la FRBE ne semble pas vouloir faire une AGE pour tenter de reconnaître la FEBC avant l'AG prévue en novembre, plusieurs mails ont été envoyés par différents interlocuteurs au président de la FRBE mais la FEFB n'a pas reçu le moindre commentaire en retour.

Le but de la discussion n'est pas de débattre sur la création de la FEBC mais de savoir si la FEBC sera reconnue par la FRBE, les principaux arguments de la FEBC sont d'ordre économique (dixit Claude Bikady) (cotisations moins élevées, TVA, etc).

La FEFB reconnaît les clubs et les ligues uniquement, celle-ci est autonome et la limite de notre territoire ne dépend que de celle-ci.

Frédéric Bielik remarque que depuis que nous couvrons le territoire bruxellois, nous obtenons plusieurs subsides que nous perdriions si Bruxelles ne faisait plus partie de notre compétence.

Au niveau des compétitions (Intercercles Francophones), les participants devront être en ordre de cotisation à la FEFB pour pouvoir y participer. Dans le cas d'un open comme les Individuels Francophones, les participants qui ne sont pas affiliés à la FEFB ne pourront pas obtenir le titre de champion francophone.

Frank Hoffmesiter regrette la situation et quel que soit le choix du joueur de s'affilier à la FEBC ou la FEFB, le club souhaite participer aux activités FEFB et voudrait que la FEFB reste ouverte aux joueurs de la FEBC.

Daniel Halleux mentionne que le club sera soit affilié à la FEFB, à la VSF ou à la FEBC éventuelle, un club possédant des joueurs dispatchés dans plusieurs fédérations ne sera pas possible car cela engendre trop de complications d'un point de vue technique.

Le problème vient aussi du fait ~~est~~ que les clubs bruxellois sont composés de joueurs néerlandophones et francophones et un club doit absolument choisir entre la VSF et la FEFB ce qui peut engendrer des contraintes pour les joueurs afin de participer à telle ou telle compétition.

Luc Winants signale que si un joueur peut participer à toutes les compétitions, cela augmenterait ses chances lors des qualifications pour d'autres tournois.

Il faut savoir que les clubs bruxellois ne sont pas tous favorables pour faire partie de la FEBC. D'après les rapports de la FEBC, 6 clubs sur 10 y sont favorables.

Claude Bikady constate que les arguments sont biaisés, on promet des cotisations moins chères avec un accès à toutes les compétitions alors que ce ne sera pas le cas.

Laurent Wery revient sur le problème de la TVA : Pour la TVA, le Président Cédric Sohet, lors du CDA de janvier a décidé de souscrire au régime plein. Un travail avait cependant été fait par Christian Henrotte évoquant notamment d'autres pistes pour bénéficier du régime de la franchise (avec accord de notre contrôleur TVA de Charleroi).

A savoir que si nos intérêts sont lésés, nous avons la possibilité d'aller à la commission des litiges.

Un premier vote est réalisé autour de la question suivante :

“Sommes-nous favorables au maintien de notre compétence territoriale à Bruxelles ?”
53 votes pour le maintien de notre compétence à Bruxelles, 5 abstentions et 0 voix contre.

Un deuxième vote est réalisé (sondage) :

“Pour ou contre la reconnaissance de la FEBC par la FRBE ?”
13 voix pour, 15 voix contre et 30 abstentions.

Question posée (Thierry Ruelens) : Quel est l’impact financier sur la FEFB de cette fédération bruxelloise ? 400 membres sur 1500 seraient concernés si tous les clubs bruxellois quittent la FEFB.

Question posée : quelle est la tendance à ce jour des clubs bruxellois présents à cette assemblée, et ce, en ignorant quelle est la position de la FRBE ?

CREB : contre

Europchess : neutre

Belgian Chess Club : abstention

Boitsfort : position inconnue.

Caissa Woluwe, Belgian Chess Club et Le Pantin : pour

2° Explications sur le projet de création d’une ASBL « L’Ecole du jeu d’échecs » et conséquences sur le fonctionnement de la FEFB.

Un résumé de la situation est fait par Christian Henrotte et Frédéric Bielik :

Frédéric Bielik se bat pour la promotion du jeu d’échecs et son apprentissage dans les écoles et, lui-même ainsi que Laurent Wéry constatent que le côté compétitif est prépondérant par rapport au côté éducatif au sein de la FEFB.

Au niveau de cette ASBL, aucun statut n'a été voté ni déposé.

Les membres de l’ASBL travaillant au sein de la FEFB n’avaient pas beaucoup d’écoute, les sujets concernant l’enseignement du jeu d’échecs étaient souvent placés en fin de réunion avec peu de débats ou parfois même ignorés.

Les membres concernés ne se sentaient pas écoutés et ont décidés de créer une nouvelle structure pour travailler.

Grâce au travail fourni, plus de 150 enseignants ont été formés cette année, 1200 enfants ont reçu une licence gratuite et 2200 échiquiers ont été distribués dans les écoles. Des subsides ont été obtenus via la circulaire de Joelle Milquet.

Nous avons un peu moins de 10 chargés de missions pour promouvoir le jeu d’échecs à l’école.

Luc Winants propose de référencer les clubs qui offrent des activités destinées aux enfants, Laurent Wéry fait remarquer qu’une carte regroupant ce genre d’activité est déjà disponible sur le site de la FEFB.

Le CRELEL fait part de son expérience et informe de la possibilité de former également les jeunes pour travailler lors des animations, plusieurs impacts positifs ont été constatés à Liège à ce niveau. Il existe une formation d’animateur de la FEFB qui pourrait peut-être être adaptée avec plusieurs niveaux.

3° Le point sur la trésorerie.

Les finances sont saines avec environ 67.000 euros sur notre compte en banque.

Depuis la démission de Claudio Piacentini, Christian Henrotte a récupéré les différents documents propres à la trésorerie au domicile de Claudio. L’examen de ceux-ci n’a fait apparaître aucune anomalie. Un nouveau trésorier sera normalement désigné après la présente Assemblée Générale.

Philippe Gonze se demande pourquoi garder autant d'argent et pourquoi ne pas le dépenser pour les échecs, ce dernier mentionne que Daniel Halleux mériterait davantage de moyens.

Christian Henrotte confirme que si cet argent peut être dépensé de manière utiles, cela sera fait. En ce qui concerne les moyens octroyés à Daniel Halleux pour la gestion du classement ELO, la question doit être posée à la FRBE.

Christian Henrotte est le seul membre du CDA avec actuellement accès aux comptes jusqu'à la parution au Moniteur Belge des nouveaux administrateurs et la prise en charge par le nouveau Trésorier. Après cette prise en charge, Christian gardera un accès sur les comptes afin de visualiser les mouvements et de préparer la comptabilité de notre ASBL

Daniel Halleux précise qu'à partir du 1er juin, les joueurs seront affiliés à la FEFB ou à la VSF tant que l'AG n'aura pas eu lieu. Il n'y'a pas de remboursements possibles pour les membres démissionnaires d'après les statuts.

4° Vote pour accorder la décharge aux administrateurs démissionnaires.

Laurent Wery : accordée à l'unanimité.

Frederic Bielik : accordée à l'unanimité.

Claudio Piacentini : accordée à l'unanimité.

Arnaud D'Hayere : accordée à l'unanimité.

Brieuc Wathelet : accordée à l'unanimité.

Nicolas Rauta : accordée à l'unanimité.

Cédric Sohet : la décharge n'est pas accordée (15 voix pour, 29 voix contre et 14 abstentions) ce dernier nous ayant obligé à prendre le régime plein au niveau de la TVA, mais ceci n'est pas une erreur, une faute de gestion, tout au plus, une éventuelle erreur de jugement

Raymond van Melsen : la décharge est accordée (26 voix pour, 20 voix contre et 12 abstentions).

5° Officialisation de la modification du siège social qui devient pour l'instant : 171 Rue de Forchies à 6140 Fontaine-l'Evêque (arrondissement de Charleroi).

La modification du siège social est décidée à l'unanimité.

6° Vote sur les candidatures reçues comme administrateur au CDA.

4 candidatures ont été reçues pour le poste d'administrateur au sein de la FEFB : MM Laurent Wery, Stéphane Detienne, François Godart et Philippe Gonze.

Laurent Wery : 50 voix pour, 6 abstentions et 2 voix contre.

Stéphane Detienne : 54 voix pour et 4 abstentions.

François Godart : 53 voix pour et 5 abstention.

Phillipe Gonze : 49 voix pour et 9 abstentions.

Les 4 candidats sont donc élus comme administrateurs au sein de la FEFB.

7° Pion F

2 propositions sont faites pour assurer la continuité du pion F :

- Proposition de Etienne Cornil : Etienne se propose de reprendre la rédaction du pion F mais sous certaines contraintes. Le travail est réalisé sans aucune rémunération, les dates de publications du pion F ne seront pas fixées à l'avance (mais le pion F sera néanmoins

annoncé 2 mois avant sa publication), les annonces de tournois seront gratuites, les publicités de compétition seront gratuites, aucune publication en version papier, le pion F apparaîtra sous une autre forme (Chaque cercle affilié à la FEFB peut faire parvenir une page pour communiquer ses activités, adresse, local, jour de jeu, etc).

- Proposition de Laurent Delescaille : Par défaut ce dernier a repris les archives de Nicolas Rauta et est techniquement prêt à reprendre le pion F en cas de nécessité. La version papier doit absolument être conservée, ce dernier préconise de conserver la formule actuelle (c'est-à-dire de conserver un planning, de conserver les publicités payantes, etc) et de travailler en équipe. Si Etienne veut rédiger les articles il n'y voit pas d'objection (il reconnaît que l'expérience d'Etienne est un plus) et suggère de profiter de l'arrivée de François Godart pour s'occuper de l'analyse des parties par exemple. Laurent est d'accord de s'occuper seul du pion F en cas de désaccord et si une équipe se forme il ne gèrerait que la partie administrative.

Actuellement, 30% des Pions F sont expédiés sous format papier ; nous n'avons aucune idée du taux de lecture de la forme pdf.

Un vote est réalisé pour savoir quelle proposition adopter :

- 34 voix sont favorables à la proposition d'Etienne Cornil
- 11 voix sont favorables à la proposition de Laurent Delescaille
- 13 abstentions

Etienne Cornil est désigné mandataire du pion F.

8° Divers

Au niveau de la TVA, Christian Henrotte fait l'annonce suivante : il a confié l'intégralité du dossier (documents échangés avec la TVA, l'ISI, une description du fonctionnement de la FEFB les réciprocity financières avec les cercles, les propositions comptables, etc...) à un comptable-fiscaliste de la Région de Charleroi (et donc du Contrôle dont nous dépendons) en lui demandant un avis circonstancié et une facturation de ses prestations. Un avis devrait être rendu pour nous permettre d'introduire correctement notre déclaration du 2ème Trimestre 2019. En l'absence de documents pour le 1er trimestre 2019, une déclaration « à zéro » a été introduite ; n'ayant aucun élément de facturation lors de cette période, ceci ne porte pas préjudice à l'état, les quelques factures d'achats du 1er trimestre allant être introduites au second.

Aucun autre point ne souhaitant être abordé, le Président remercie les participants et clôture la séance. Un CDA va se tenir après une courte pause. Il rappelle son invitation aux Cercles présents qui le souhaitent d'assister en spectateur à ce CDA, rien de négatif vis-à-vis de personnes ne devant être évoqué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se termine à 18h00

Le Président a.i.
Henrotte Christian

Le secrétaire :
DELESCAILLE Laurent